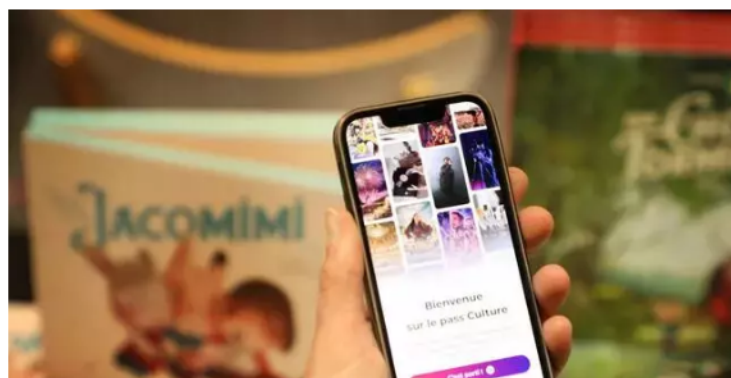


NUMÉRIQUE

Le pass Culture réduit la voilure

Baisse de moitié de l'allocation pour les jeunes de 18 ans, suppression pour les moins de 17 ans... Le décret modifiant le pass Culture publié ce vendredi 28 février entrera en application dès ce samedi 1^{er} mars.

Par **Éric Dupuy**
le 28.02.2025



LES MODALITÉS DU PASS CULTURE FONT L'OBJET DE VIFS DÉSACCORDS ENTRE LE MONDE DU LIVRE ET LA MINISTRE RACHIDA DATI. - PHOTO OLIVIER DION

Tout juste dix jours après la nomination d'**une nouvelle présidente** pour la structure du pass Culture, Laurence Tison-Vuillaume, le dispositif va évoluer dès ce samedi 1^{er} mars, selon un décret paru ce vendredi 28 février au Journal officiel.

Les moins de 17 ans exclus du pass Culture

Ce décret, signé par le premier ministre François Bayrou et huit ministres du gouvernement, modifie les montants de la part individuelle du pass Culture.

Désormais, les bénéficiaires seront crédités de 50 euros à l'âge de 12 ans, puis de 150 euros à 18 ans, qu'ils pourront utiliser pendant quatre ans

contre deux jusqu'à présent. Un bonus de 50 euros sera accordé aux bénéficiaires porteurs de handicap et sur critères sociaux.

Quant aux moins de 17 ans, ils ne bénéficieront plus d'un crédit individuel pour l'achat de biens culturels dans le cadre du pass Culture.

Dans un entretien [accordé au journal *Le Monde*](#), la nouvelle présidente Laurence Tison-Vuillaume a justifié les raisons et les objectifs derrière les réformes du dispositif, mis en place en 2021 selon la volonté du chef de l'État Emmanuel Macron.

Selon elle, le but principal est de rendre le pass Culture plus universel tout en répondant à des contraintes budgétaires. Ainsi, le crédit de 150 euros pour les jeunes de 18 ans sera ajusté en fonction des critères sociaux, avec des bonifications possibles pour les jeunes en situation de handicap ou de condition modeste.

Combien ?

Quelque 4,2 millions de jeunes Français ont utilisé l'application pass Culture depuis 2019. Près de 85% des 15-20 ans l'utilisent, mais seulement 68 % parmi ceux dont les parents sont ouvriers ou employés, contre 87 % pour ceux issus de milieux plus aisés, [soulignait](#), en décembre la Cour des Comptes, qui propose de réformer le dispositif d'intérêt général. La ministre de la Culture Rachida Dati a de son côté avancé l'idée de [privilégier le spectacle vivant](#), en reculant sur la plateforme.

Elle a également abordé la question de la réforme du modèle du pass Culture, en mentionnant que l'objectif était de diversifier les pratiques culturelles des jeunes. Les critères d'éligibilité des acteurs culturels vont également évoluer pour favoriser des initiatives plus proches du spectacle vivant, et les jeunes auront plus d'opportunités d'explorer des expériences culturelles variées grâce à des efforts en matière de médiation et d'éditorialisation.

Laurence Tison-Vuillaume a souligné l'importance d'améliorer la visibilité de l'offre culturelle locale, notamment via la géolocalisation des événements, en expérimentant cela en région Grand Est.

Un « tour de France » prévu

Elle a aussi évoqué le défi de toucher les jeunes les plus éloignés de la culture. Bien que le pass Culture ait rencontré un franc succès, environ 15 % des jeunes ne l'ont pas activé. Pour y remédier, un « tour de France » est prévu afin d'aller à la rencontre de ces jeunes, avec l'aide des services déconcentrés de l'État, des réseaux associatifs et des partenaires culturels.

Concernant la part collective du pass Culture, Laurence Tison-Vuillaume a assuré que des efforts seraient faits pour préserver ce volet destiné aux établissements scolaires, malgré les craintes liées à sa réduction budgétaire. La présidente confirme son importance et souhaite l'articuler au mieux avec la part individuelle, en préservant son impact dans le domaine éducatif.

Contactés, les syndicats professionnels des éditeurs (SNE) et des libraires (SLF), qui défendaient le maintien du dispositif tel qu'il permet aux jeunes de consommer de la lecture, n'ont pas encore réagi. En fin d'année, alors que le débat sur la réforme du pass se poursuivait, Renaud Lefebvre assurait à *Livres Hebdo* « *qu'avec 95 millions d'euros générés pour l'achat de livres, le dispositif représente 2% du marché en France* ».

Le Syndicat de la librairie française avait rappelé dès juin que « *certaines librairies, les dépenses du pass des jeunes représentaient*

***jusqu'à 5 % du chiffre d'affaires* ». Lors des dernières rencontres nationales de la librairie (RNL 2024), à Strasbourg, le SLF a également partagé une étude selon laquelle les jeunes utilisent en moyenne 54 % de leur crédit vers le livre, tandis que la SAS évoquait un taux de 43 % des achats à destination du livre entre septembre 2023 et septembre 2024 (*lire ci-après*).**

Un temps évoqué par le ministère de la Culture, le fléchage obligatoire d'une partie des crédits vers une industrie culturelle particulière comme le spectacle vivant n'a finalement pas été retenu.

Pour le SNE, une décision « précipitée » à « l'impact négatif »

Le Syndicat national de l'édition (SNE) exprime sa vive inquiétude face à la réduction de moitié des budgets alloués à la part individuelle du pass Culture. Il déplore que cette décision intervienne alors que la mission flash du ministère de la Culture, censée évaluer l'impact du dispositif sur le secteur du livre, n'a pas encore rendu ses conclusions. Cette précipitation, selon le SNE, nuit à une analyse approfondie des enjeux.

Le syndicat condamne particulièrement l'exclusion des jeunes de 15 et 16 ans, une tranche d'âge identifiée comme la plus exposée au décrochage en lecture par une récente étude du Centre national du livre. Cette restriction risque d'accentuer la désaffection des jeunes pour la lecture et de compromettre les efforts de sensibilisation culturelle.

Enfin, le SNE alerte sur les répercussions économiques pour l'ensemble de la chaîne du livre. Auteurs, éditeurs et libraires, déjà fragilisés, pourraient subir une perte de revenus significative, menaçant ainsi la diversité et la vitalité du secteur.